

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq décembre deux mil seize, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lattier, dûment convoqué en date du 29 novembre 2016, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN Maire.

DELIB-11-2016-19 CODE DRCL : 881

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 12 (dont 1 procuration).

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, Mme RUBICHON Monique, M. BALLOUHEY François, Mme Christelle LANDEFORT, M. JAY Patrick, M. SOTON Emmanuel, Mme Florence DAUSSY, Mme Catherine BRUN, M. Richard TRAVERSIER, M. RIFFARD Jean-Pierre, Mme CLUZE Annie, Frédéric OLLIER-FAURE.

Absents excusés : Mme BONGARD Gwenaëlle, Mme BROC Stéphanie a donné procuration à Patrick JAY.

Secrétaire de séance : Mme Monique RUBICHON.

SEANCE N° 11.2016 - DELIBERATION N° 19 – Travaux sur réseau d'eau potable des Fauries (Quartier de la Gare aux Fauries et des Fauries à la Baudière). Demande de subventions à l'Agence de l'Eau RMC et au Conseil Général de l'Isère.

Monsieur le Maire expose que le réseau d'alimentation en eau potable des habitations riveraines du quartier des Fauries et des tronçons de la Gare aux Fauries puis des Fauries à la Baudière est vétuste et donc très souvent défaillant (conduites en amiante ciment, plomb et acier). Il rappelle que les travaux à engager pour ce programme sont inscrits dans le schéma directeur d'eau potable au titre du renouvellement et du renforcement des réseaux. De plus, parallèlement, il serait nécessaire de prévoir le renouvellement du système de stabilisation aval en amont de la Gare.

Il présente aux conseillers municipaux, un devis estimatif chiffré à 1 019 000.00 € HT.

Considérant, que l'agence de l'eau RMC et le conseil général de l'Isère attribuent des aides pour ces travaux, il propose qu'une demande de subvention la plus large possible soit déposée auprès de ces deux organismes.

Le Conseil municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, décide :

- De déposer une demande de subvention la plus large possible auprès de l'Agence de l'Eau RMC et du Conseil Départemental de l'Isère au titre des travaux précités.
- D'autoriser le Département de l'Isère à percevoir les aides pour le compte de la commune attribuées par l'Agence de l'eau RMC et à les reverser à la collectivité, et à effectuer les remboursements en cas de trop perçu.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches utiles.
- **Etant précisé que ces travaux seront exécutés en interconnexion avec les travaux sur le réseau d'eaux usées et l'enfouissement des réseaux secs sur le même secteur.**

Ainsi fait et délibéré

les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,
Raymond Payen

Nombre conseillers : 14 Présents : 9 Pour : 09 + 1 pouvoir Contre : 0 Abstentions : 0
